



## Harcelement telephonique par huissiers credirec

Par **mcy**, le **26/11/2014** à **21:33**

Bonjour,

Depuis plus de 3 mois je suis harcelée par les huissiers du credirec sur tous les téléphones portables et sur le téléphone fixe hors; ils sont tous sur liste rouge. Je ne comprends cet acharnement presque 30 ans après. Je n'en peux plus.

Merci de me conseiller. Il me semblait qu'il y avait forclusion, je ne reponds jamais, ils n'ont qu'à me joindre par courrier recommandé. Je ne peux me permettre d'avoir mes comptes bloqués, j'ai un fils qui a pathologie lourde qui entraine des frais onéreux.

Merci de me répondre.

Par **pat76**, le **27/11/2014** à **16:32**

Bonjour

Vous avez notez le jour et l'heure de chaque appel, vous avez pu enregistrer les conversations?

Qu'attendez-vous pour déposer une plainte contre Crédirec pour harcèlement moral auprès du Procureur de la République?

Par **mcy**, le **28/12/2014** à **17:46**

Un huissier maitre chelou me menace de perdre patience et donc de bloquer mes comptes. je n'arrive plus à savoir comment agir. J'ai décidé d'aller à l'IUFC. mais je suis fatiguée de ces appels et j'ai du mal à faire la part des choses. je leur ai envoyé un courrier avec articles etc... et ils m'ont dit bien avoir ri

Par **aguesseau**, le **28/12/2014** à **18:53**

bjr,  
déjà un huissier qui chelou c'est louche.  
votre huissier doit agir comme une société de recouvrement, il n'a aucun pouvoir de saisir quoique ce soit.  
pour pratiquer une saisie l'huissier doit avoir un titre exécutoire, généralement un jugement vous condamnant à payer.  
dans l'attente, ne répondez plus, ne payez rien, et ne reconnaissez rien.  
cdt

Par **pat76**, le **31/12/2014** à **12:53**

Bonjour mcy

Si l'huissier continue à vous appeler, dites simplement que vous avez noté le jour et l'heure de chacun de ses appels et que vous enregistrez la conversation. Vous lui préciserez que cela vous servira de preuve pour déposer plainte contre lui pour harcèlement moral.

L'huissier est de votre département?

Par **mcy**, le **11/01/2015** à **09:55**

Non l'huissier n'est pas dans mon département. j'ai décidé de voir avec l'IUFC et de commencer à effectuer des démarches. ma boîte vocale est surchargée. les huissiers sont Bensoussan, Schelouch, Layec, de Letang, de Berre. c'est fou je suis habituellement quelqu'un qui agit avec réflexion. mais à chaque appel je suis opprimée. comment ces gens peuvent-ils avoir autant de pouvoir sur notre moral. merci de vos réponses... ça me donne envie de bouger

Par **Tisuisse**, le **11/01/2015** à **12:36**

Bonjour,

Je vous conseille la lecture du dossier "officine de recouvrement" dans la catégorie "droit de la consommation". Vous constaterez que les officines de recouvrement, dont fait partie CREDITREC (CREDIT + RECouvrement) n'ont aucun pouvoir d'exiger quoi que ce soit.

Bonne lecture.

Par **mcy**, le **14/01/2015** à **14:25**

Merci.merci.en fait quels conseils me donneriez vous ?dois je adherer a IUfc...porter plainte pour harcelement telephonique.

Par **pat76**, le **14/01/2015** à **14:41**

Bonjour

Au prochain appel, dites simplement que vous avez noté le jour et l'heure de chaque appel et que vous enregistrez la conversation (faites-le si vous en avez la possibilité) et précisez que vous allez déposer plainte auprès du Procureur de la République contre l'étude d'huissiers et Crédirec pour harcèlement moral.

Sans décision de justice un huissier n'a aucun pouvoir de vous saisir quoi que ce soit.

Par **mcy**, le **14/01/2015** à **15:37**

Merci.merci.en fait quels conseils me donneriez vous ?dois je adherer a IUfc...porter plainte pour harcelement telephonique.

Par **pat76**, le **15/01/2015** à **11:19**

Bonjour

Inutile pour l'instant d'adhérer à UFC par contre si vous avez suffisamment de preuves vocales rien ne vous empêche de déposer plainte pour harcèlement moral.